|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale**  **CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**  **Dix-neuvième session** 22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 6.4(3)** |
| Présenté par:  Président de la plénière  30.V.2023  **VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL, JURIDIQUES,  
DE FOND, RÉGLEMENTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

**POINT 6.4 DE L’ORDRE DU JOUR: Questions juridiques et administratives**

# barème des TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES HORS CLASSE



# **Secrétaire général adjoint et Sous-Secrétaire général**projet de RÉSOLUTION

## Projet de résolution 6.4(3)/1 (Cg-19)

### Barème des traitements du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Décide** qu'à compter du 1er janvier 2024, afin de mettre en conformité l'OMM avec la norme suivie dans le cadre du régime commun des Nations Unies, les traitements et les rémunérations considérées aux fins de la pension du Secrétaire général adjoint et du Sous‑Secrétaire général seront fixés conformément au barème des traitements de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur[[1]](#footnote-2), comme suit:

Sous-Secrétaire général: Le traitement et la rémunération considérée aux fins de la pension du Sous-Secrétaire général sont ceux publiés par la CFPI en février de chaque année.

Secrétaire général adjoint: Le traitement et la rémunération considérée aux fins de la pension du Secrétaire général adjoint sont ceux publiés par la CFPI en février de chaque année.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le barème actuel des traitements de la CFPI, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, peut être consulté à l'adresse suivante: <https://icsc.un.org/Home/GetDataFile/7473> [↑](#footnote-ref-2)